

2019

Confédération Paysanne de Loire-Atlantique

RAPPORT D'ACTIVITÉS



Confédération
Paysanne 44

Table des matières

Retour sur la campagne électorale	1
Chambre d'agriculture	2
Relation avec les élus	3
Le secrétariat aujourd'hui	3
SAFER	4
CDOA: Economie	5
CDOA Structure	6
CDOA GAEC	7
Comité Calamités	8
CDPENAF	10
CEDRE	11
Commission Chasse	12
Retour sur la ZAD	13
Commission retraités	15
CESER	16

Lexique

SAFER : Société d'aménagement foncier et d'établissement rural

CDOA : Commission départementale d'orientation agricole

CDPENAF : Commission départementale de la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers

CESER : Conseil économique, social et environnemental régional

CEDRE : Commission d'examen départementale des recours d'exploitants

CDCFS : Commission départementale de la chasse et de la faune sauvage

SCOT : Schéma de cohérence territoriale

PLUi / PLUIH : Plan local d'urbanisme (intercommunal) de l'Habitat

Retour sur la campagne électorale :

L'année 2019 aura été une année largement consacrée aux élections Chambre d'agriculture.

Notre victoire du début d'année, à la surprise générale, était clairement le résultat d'une campagne dynamique, mobilisatrice où nous avons pu rassembler massivement. Beaucoup de paysannes et de paysans se sont retrouvés dans les propositions que nous avons faites, et nous pouvons être satisfaits du travail de l'équipe de campagne et de l'implication de tous les adhérents.

Nos principaux concurrents pensaient que c'était gagné, et leur campagne était à cette image, une absence de proposition et un ton plutôt agressif qui a conduit au résultat que l'on connaît, avec 2 voix d'écart en notre faveur. Cette situation était clairement la plus inconfortable puisque nous savions dès le jour du résultat que celui-ci serait contesté et que les jugements habituellement constatés dans ce genre de situation génèrent une annulation du scrutin et une nouvelle élection.

Nous avons fait le choix d'occuper le terrain en profitant des délais juridiques, pour nous installer aux commandes de la Chambre d'agriculture en s'impliquant dans la responsabilité qui nous était confiée.

A la fin du mois d'avril, le scrutin était annulé par le tribunal de Nantes et nous sommes repartis en campagne pour un second scrutin prévu en octobre. Il nous a fallu beaucoup d'énergie et de volonté pour porter cette deuxième campagne ou nous savions que nos adversaires seraient redoutables et qu'un vote « utile » nous serait défavorable.

En lançant une campagne téléphonique de très grande ampleur (assurée par des salariés de plusieurs départements), la Fnsea a réussi à mobiliser un électorat qui ne votait pas d'habitude et chez qui la peur du changement trouvait un réel écho.

Malgré une progression de plus de 200 voix entre les deux scrutins, nous n'avons pas réussi à réitérer l'exploit du mois de février. La conjonction d'un effondrement de la Coordination Rurale et la mobilisation massive de certains secteurs (notamment les maraichers) ne pouvait pas nous permettre de l'emporter malgré notre mobilisation.

Une année électorale reste un moment important dans la vie de notre syndicat, elle permet une mobilisation plus conséquente avec des discussions plus approfondies de notre projet. Nous avons rempli cet objectif, et nous nous sommes comptés dans cette élection avec le très bon résultat que l'on connaît (plus de 38 % avec une participation à 57 %).

Dominique DENIAUD

Chambre d'agriculture :

De Mars à Mai 2019, ces deux mois durant lesquels les élus issus de la liste Confédération Paysanne ont été à la tête de la Chambre d'agriculture ont été enrichissants pour le syndicat, sous plusieurs aspects.

Tout d'abord, l'équipe qui s'est investie dans le bureau Chambre était très diverse, avec des compétences multiples et complémentaires. Nous nous sommes donc partagé les tâches afin de répondre à toutes les fonctions de représentation : urbanisme, environnement, comités techniques Safer, CDOA économie et structures...

Nous avons fait face à un très grand nombre de sollicitations et nous nous sommes appuyés sur un réseau des paysans très dynamique et sur l'expérience des agriculteurs aguerris qui représentent déjà la Conf' dans les instances administratives depuis de nombreuses années. Nous nous sommes aussi surpris nous mêmes à nous découvrir experts dans certains domaines grâce à nos divers engagements précédents dans des structures associatives (circuits courts, services de remplacement, GAB, CUMA...).

Ainsi, même si nous nous savions sur siège éjectable, dans l'attente du jugement du tribunal administratif remettant en cause le résultat des élections professionnelles, nous avons très vite commencé à mettre en place la politique pour laquelle nous étions élus en lançant les chantiers les plus urgents :

- Découvrir les secrets du financement du journal syndical de la Fnsea par la chambre d'agriculture régionale
- Commencer la rédaction d'un 4 pages d'informations gratuites, non partisan et à destination de tous, et la mise en place d'une newsletter hebdomadaire
- Organiser une session Chambre avec un budget rectificatif pour mener à bien nos projets.
- Monter deux appels à projet, l'un pour l'accompagnement des agriculteurs en difficulté, l'autre sur les projets de territoire permettant plus d'ouverture aux structures partenaire que sont le service de remplacement, les CUMA, CIVAM, SOS Paysans, Cap44, Gab44, Terroirs44.

Marie SAVOY

Relation avec les élu.es :

Autre aspect de ce que cette période a apporté au syndicat, c'est la relation avec les élus. En effet, qu'ils soient ruraux, métropolitains, ou bien au conseil départemental, tous les élus, démocratie oblige, ont des relations privilégiées avec les chambres institutionnelles. Ces deux mois, nous ont donc donné une grande visibilité et ont rendu notre discours audible. Même si nous avons perdu le second scrutin, notre message d'ouverture a été entendu, et nos propositions trouvent un meilleur écho dans les territoires.

Nous avons peut être perdu la chambre, mais nous sommes encore plus motivés et déterminés pour relever les défis qui nous attendent.

Marie SAVOY

Dynamique de liste et secrétariat aujourd'hui :

Grâce aux élections de la chambre d'Agriculture une équipe s'est créée, des rencontres et des discussions ont eu lieu et ont mis en évidence la cohérence de l'agriculture paysanne. Les 2 mois à la direction de la chambre d'Agriculture nous ont obligés à nous organiser devant la masse d'obligations et de représentations de la structure. Aujourd'hui avec un secrétariat élargi à la Confédération Paysanne nous continuons cette façon de fonctionner qui nous permet d'être plus présents et mieux représenter nos idées dans les instances départementales.

"Mieux représenter nos idées dans les instances départementales"

Jean-Christophe Richard

SAFER :

Le comité technique s'est réuni huit fois en 2019. Les deux grandes fonctions du comité technique sont la prise en possession des biens soit par préemption (sur les DIA reçues par les correspondants locaux) soit par acquisition amiable et, bien sûr, les attributions.

Sur la première partie il n'y a pas beaucoup de divergences de vues hormis les représentants des propriétaires qui n'apprécient pas les révisions de prix et l'interventionnisme des collectivités. Ces dernières sont très actives dans des zones où le devenir agricole est incertain, particulièrement dans le périurbain. Ceci est le plus souvent le fruit d'un conventionnement avec la SAFER qui apprécie, voire recherche fortement ce type de collaboration rémunératrice.

Pour les attributions si les trois quarts des dossiers ne posent pas de soucis, il en est par contre que nous avons beaucoup de mal à accepter et avec la multitude de représentants du syndicat majoritaire arrivant par différents canaux il est parfois difficile de faire entendre sa voix.

Les plus emblématiques de ces dossiers tournent autour des attributions globales d'outils qui ne laissent aucune place à l'amélioration des structures d'exploitation et encore moins à la constitution d'îlots plus modestes permettant des installations « atypiques ».

Un petit florilège des arguments qui nous sont servis :

- La SAFER a été sollicitée par le cédant afin de trouver un repreneur
- Celui qui met de l'argent sur la reprise totale de l'outil doit pouvoir amortir son investissement et donc ne peut pas se permettre de perdre le moindre hectare.
- Le repreneur a besoin de ces surfaces pour assurer son autonomie fourragère (argument qui ne vaut que si vous avez déjà 150 ha !)
- C'est pour permettre l'installation d'un jeune (même si les associés ont déjà 60 ans).

Tout ça pour masquer des réalités moins avouables comme ; c'est un dossier rentable ; le prix de la reprise est trop élevée ; c'est un copain !

Le sort des dossiers est souvent scellé avant le comité technique par des discussions de terrain où nous ne sommes pas toujours consultés. Nous avons le devoir d'être présents et identifiés sur tout le département pour peser en amont du comité technique, là où c'est le plus efficace.

CDOA Economie :

L'étude des dossiers d'installation est la principale activité de la CDOA économie ainsi que la validation des stages de parrainage. De plus le DDTM nous fait part de l'actualité en début de commission et fait le point sur les versement des aides PAC.

L'administration a fait un effort pédagogique pour expliquer au nouveaux membres de la commission les critères de calcul retenus pour l'attribution de la DJA, ce sujet a donné lieu à des discussions sur les critères les plus pertinents pour apprécier la réalité des projets.

Chaque projet est présenté par un conseiller de la Chambre d'agriculture et complété par les centres de gestions le cas échéant. Les débats reviennent souvent sur la charge de travail dans les exploitations et un peu moins sur le niveau des engagements financiers, ce que je regrette. En revanche, l'administration accepte volontiers de mettre des alertes et des remarques sur les dossiers lorsque nous le demandons, souvent autour de la question du temps de travail sous estimé.

En conclusion, nous nous sentons écoutés et nos remarques sont prises en considération. Cependant, il ne faut pas être naïf notre pouvoir sur l'attribution de la DJA est faible car les critères sont établis et chaque dossier rentre dans les clous grâce aux conseillers et aux banques. Je remarque néanmoins un large consensus lorsque nous analysons un cas particulier, la Confédération Paysanne est écoutée et respectée dans cette instance.

Dominique DENIAUD

CDOA Structures :

Il y a normalement 6 CDOA structure par an où sont examinées les demandes d'autorisation d'exploiter en concurrence.

La DDTM présente les exploitations demandeuses et établit selon les règles en vigueur leur rang de priorité (de 1, priorité maximale, à 10, priorité nulle). Des précisions peuvent être demandées, un report d'examen d'un dossier peut éventuellement être négocié mais dans le respect des délais d'instruction. La marge de manœuvre sur les dossiers est faible. Il n'y a débat que dans les cas de parfaite équivalence. Le schéma des structures fait loi sans aucune dérogation possible.

J'y officie depuis le printemps 2019. Ce qui me frappe est la taille des structures d'exploitation demandeuse de foncier avec souvent des installations d'associés à la veille du départ en retraite d'autres qui place la demande en rang 1 de priorité. Cela laisse peu de chance à des demandes de consolidation...

Nous avons vu passer les demandes d'autorisation d'exploiter des porteurs de projet de la ZAD : des installations face à des agrandissements ; la plupart furent satisfaites.

Retour sur cette année :

L'année 2020 fut assez perturbée avec la Covid-19. Plus de CDOA depuis mars et un délai supplémentaire accordé pour les demandes déposées depuis fin février, le délai pour se mettre en concurrence sur une demande de foncier pouvant aller jusqu' à 6 mois au lieu de 2 habituellement. Cela a bloqué les entrées dans les parcelles, et peut-être différé des installations.... La rentrée (prochaine CDOA) doit se faire le 15 septembre avec, vous l'imaginez bien, un ordre du jour plus que chargé !

Sylvie THEBAULT

Patrice LAGRE

CDOA GAEC :

En fin d'année 2019 Philippe Gillet d'Herbignac a fait valoir ses droits à la retraite et a passé la main. En tant que suppléant j'ai tout naturellement repris le témoin. Malgré mes appels, la Confédération Paysanne n'a à ma connaissance toujours pas nommé de suppléant. Ca devient urgent. Un suppléant est indispensable.

Comme beaucoup d'autres structures la commission a été quelque peu perturbée au printemps 2020. Environ 7 rendez-vous sont ordinairement programmés sur l'année.

Débat et ordre du jour des comités

Bilan contrôles GAEC :

Comme en 2018, un peu plus de 300 GAEC ont été contrôlés en 2019. Environ 10 % des dossiers remontent incomplets. Quelques rares dossiers restent sans réponse. Quand on connaît personnellement les exploitants, on peut faire une démarche auprès d'eux pour faire avancer les choses et classer le dossier.

Dossiers étudiés et débattus :

À chaque rencontre, entre les nouveaux agréments, les modifications statutaires pour retraits d'associés, des modifications dans la forme juridique de l'entreprise (de GAEC en EARL par exemple), les GAEC unipersonnels, la demande de dérogation ou dispense de travail pour commercialisation extérieure, société de méthanisation, production en vente d'énergie électrique photovoltaïque, etc. C'est souvent une quarantaine de dossiers au total qui sont à l'ordre du jour, débattus, validés dans leurs demandes ou différés dans la décision.

Conclusion :

- Une formation spécialisée GAEC qui a parfois du mal à rassembler l'ensemble de ses membres.
- Une application assez stricte des règles et de la charte départementale d'agrément des GAEC malgré un contexte parfois tendu qui pourrait autoriser (peut-être) plus de souplesse. Le niveau globalement bas des prélèvements privés des associés en est l'illustration.
- Des règles de partage du résultat (Revenu Agricole) parfois surprenantes.
- Peu ou pas de clivage entre les différentes sensibilités syndicales. Le travail se fait en bonne intelligence. Les débats sont souvent courts, les décisions rapidement tranchées et les rencontres sont souvent classées en 1h 30. Dommage peut-être...

Comité calamités :

Je siège au comité sécheresse depuis de nombreuses années. Ce comité regroupe quelque 50 organisations professionnelles, institutionnelles, environnementalistes... Depuis quelques années nous sommes convoqués tous les étés voire même dès le printemps pour nous préoccuper des ressources en eau car de plus en plus régulièrement, le niveau des nappes ou les débits des cours d'eau sont source d'inquiétude. Sans doute peut-on y voir une conséquence du dérèglement climatique en cours et probablement nous devrions rebaptiser ce comité "gestion de la ressource en eau" par exemple?

Les motivations sont différentes pour les uns et les autres. Bien entendu la priorité est l'alimentation en eau potable de la population du département. Cette population est sans cesse croissante et l'utilisation de cette eau potable est multiple. Il est intéressant de souligner une baisse de cette consommation suite aux arrêtés préfectoraux appelant à la vigilance quant à la consommation d'eau.

Les pêcheurs, les chasseurs ont aussi leur point de vue à apporter quant aux conséquences que peuvent avoir des niveaux d'eau trop faibles. Les environnementalistes veillent également à ce que les équilibres écologiques soient respectés au mieux. Les laveurs de voitures tentent de convaincre qu'il vaut mieux que leur activité ne soit pas suspendue car elle consomme moins et mieux que les particuliers dans leurs cours.... La profession agricole est surtout focalisée sur l'irrigation. Quand je parle de la profession, j'entends les syndicats agricoles car la Chambre ne nous fait que rarement l'honneur de sa présence.

Jusqu'à ce jour les discussions portent essentiellement sur l'application des restrictions. C'est à dire la nature des cultures, les horaires et les zones soumises à ces restrictions. Toutefois certains débats sont sous-jacents et doivent être portés si l'on ne veut pas subir. Il y a bien entendu la question des retenues collinaires, celles de la nature des cultures irriguées et celle des niveaux d'étiage retenus.

Certains semblent penser que s'il y a moins de ressources en eau alors il faut pomper plus creux!!! Les mêmes sont promoteurs de création de retenues d'eau pour conforter et développer l'arrosage.

La Conf' est régulièrement caricaturée. En effet, lorsque l'on exprime le souhait de réfléchir à des priorités quant à la pratique de l'irrigation, on nous qualifie d'anti-maïs. Pourtant je pense que c'est bien la voie à explorer. Si le climat change, nous devons nous adapter. L'eau n'est pas une ressource inépuisable et réservée à l'agriculture. Elle doit donc être utilisée de manière responsable.

Cela ne veut pas dire que les éleveurs n'auraient plus recours à l'arrosage.

Mais que chacun doit aussi chercher quelles sont les cultures les mieux adaptées à sa petite région et à ses sols. L'irrigation doit permettre de sécuriser un système fourrager mais pas d'accroître son chargement et encore moins de cultiver des plantes à méthaniseur.

Les subventions à l'irrigation ont faussé les cartes et rendu rentables certaines cultures au détriment d'autres.

Privilégions l'utilisation de l'eau pour des cultures à hautes valeurs ajoutées et consommons localement, un peu comme si on revenait au bon sens paysan.

Jean-François GUITTON

CDPENAF :

Tout d'abord une petite présentation de la Commission De Préservation des Espaces Naturels Agricoles et Forestiers.

Le rôle de la CDPENAF est de fournir un avis « simple » sur les pertes d'espaces agricoles et naturels en amont de la validation des SCOT, PLUI, PLUIH que ce soit dans la phase d'élaboration ou lors de modification ou révision. La commission est particulièrement sollicitée sur la définition des STECAL (surfaces de taille d'extension et de capacité d'accueil limité). Ces zones peuvent être des villages ou l'extension sera contenue et explicitement définie, mais il peut aussi être question de zones de loisir ou de zones d'accueil de gens du voyage toujours sujettes à discussion ; en clair tout ce qui est en zone A et N des PLU mais plus à usage agricole.

Dans la même veine, la commission donne son avis sur le règlement des zones A et N, avis qui peuvent aller du nombre de logement de fonction pour les exploitations agricoles à la surface des annexes et des extensions des logements.

Outre ces éléments étudiés en commission, il y a des consultations électroniques concernant les changements de destination de bâtiments, principalement d'anciennes longères ou chais, ainsi que les constructions d'équipements agricoles dans les zones soumises à la loi littorale. Pour les changements de destination l'avis de la CDPENAF est « conforme » c'est-à-dire qu'il s'impose au Préfet. Ce n'est donc pas le Maire qui décide !

Avec treize commissions et plus de trente consultations électroniques, l'année a été chargée.

Globalement la lutte contre l'artificialisation des sols est présente à l'esprit des élus pour ce qui concerne l'extension des zones destinées à l'habitat, mais beaucoup moins en ce qui concerne les zones d'activité. Avec plus de 25 années de stock pour le département ce sujet est pourtant majeur.

Quelques dossiers ont soulevé de vifs débats : le projet de surf parc à Port Saint Père et l'extension de la carrière de la Margerie à Gorges (zone AOC*).

En bref une commission indispensable car c'est un lieu de débat important sur le sujet majeur qu'est celui de la perte des terres agricoles. C'est sans doute pour cela que quelques sénateurs (plutôt conservateurs) voudraient réformer cette institution en y augmentant le poids des élus. Probablement une très mauvaise idée !

Yves Albert JOUNY

Jean-Pierre HAMON

*AOC : Appellation d'Origine Contrôlée

CEDRE :

La CEDRE est une commission d'examen départemental des recours des exploitants. Les membres du groupe de travail chargé d'examiner les demandes de RSA formulées par les agriculteurs se réunissent presque tous les mois. Cette commission est constituée de membres BCAO, département, Chambre d'agriculture, MSA, SOS Paysans et tous les syndicats.

Les dossiers sont élaborés et présentés par le ou la conseillère sociale de la MSA. Nous avons une vision globale de la situation sociale, financière et familiale qui contribue à avoir un échange pour mieux répondre aux besoins des demandeurs. La spécificité du monde agricole fait que à l'intérieur d'une exploitation, il peut y avoir un peu de revenu pour une attribution du RSA. C'est pour cela que les dossiers présentés sont examinés à la CEDRE. Le BCAO, si besoin, a des infos supplémentaires comme SOS Paysans pour certains dossiers qui amènent les membres de la commission à statuer sur une demande de neutralisation totale du revenu agricole découlant du référentiel du RSA. En effet, l'administration a des comptes à rendre avec un cadre financier légal et justifié.

Certains dossiers peuvent être difficiles à évaluer, c'est pourquoi le regard et le vécu de l'agriculteur aide à nous mettre d'accord sur la situation de détresse de ces familles. Des reports sont quelques fois demandés par manque de références.

Les situations sont diverses : séparation familiale, problème de santé en fin de carrière, sortie d'associé inattendue. Cela entraîne la chute de tous les paramètres économiques, sociaux et familiaux. L'isolement et la détresse ne se partagent pas...

Avec le COVID, le monde du cheval est très impacté en ce moment et sans doute à l'avenir, d'où une recrudescence des dossiers. Personne n'est à l'abri de ce genre de situation. On peut aussi voir des jeunes installés avec ou sans aide qui pour divers paramètres n'ont pas été bien entourés et conseillés lors de leur projet d'installation et que l'on retrouve en commission CEDRE. Cela entraîne une conséquence humaine et c'est pourquoi nous demandons parfois aux nouveaux dossiers d'être suivi par la BCAO financé par le Conseil Régional avec une approche économique de réalisée. SOS Paysans joue un rôle aussi auprès des personnes en difficulté où malheureusement ils manquent de soutien financier.

La Confédération Paysanne a son rôle de soutien à toutes les familles en difficultés passagères pour rebondir ou trouver une autre voie.

Dominique CAILLON

CDCFS :

Le problème de surpopulation des sangliers se fait de plus en plus pressant. Les dégâts sont considérables et obligent les agriculteurs à réfléchir à deux fois avant de planter du maïs ou du pois. Cela fait plusieurs années que l'on tire la sonnette d'alarme, agir devient urgent ! Les paysans veulent vivre de leur travail, non pas des indemnités qui sont nécessaires mais contraignantes car elles demandent des démarches chronophages. Certains paysans renoncent même à se faire indemniser quand ils doutent que les dégâts soient assez importants pour ne pas avoir à recruter un expert.

Les pouvoirs publics ne prennent pas leurs responsabilités et s'appuient totalement sur la Fédération nationale des chasseurs pour proposer des solutions. Ce ne sont pourtant pas les chasseurs qui pourront à eux seuls régler le problème ! Le phénomène de surpopulation des sangliers a pris trop d'ampleur, d'autres mesures sont nécessaires.

Le sanglier est en effet un gibier difficile à réguler, il s'adapte vite et se niche dans des endroits inaccessibles (bordures de routes, friches industrielles...) . C'est de plus un animal qui se reproduit rapidement, sa population double tous les ans, il suffit de quelques couples.

Des alternatives comme des cages de reprise pourraient être une solution, mais celles-ci ont un coût et doivent être utilisées à bon escient par des gens compétents. Les pouvoirs publics doivent arrêter de s'appuyer totalement sur les chasseurs pour se réinvestir et mettre la main à la poche pour lutter efficacement contre la surpopulation des sangliers. Une intervention d'autant plus nécessaire dans les secteurs où les chasseurs n'ont pas accès.

Pendant les réunions auxquelles j'ai participé, j'ai émis plusieurs propositions concernant cette problématique :

- Considérer le sanglier comme un nuisible pour qu'il soit chassé toute l'année
- Impliquer l'armée qui possède l'équipement adaptée pour chasser de nuit (carabine avec vision infrarouge)

Cependant celles-ci se heurtent à un mur, elles sont peu entendues et font face à un verrouillage administratif et législatif.

Le problème se porte aujourd'hui au-delà du monde paysan, les automobilistes peuvent être mis en danger, certaines communes voient leurs terrains de foot saccagés. De plus, à l'avenir ces surpopulations pourraient poser des problèmes sanitaires, on a déjà vu des cas de brucellose et de tuberculoses chez les chevreuils. En juin, la préfecture de Haute-Savoie a autorisé l'abattage de vingt bouquetins d'une espèce protégée dans le cadre d'un plan de lutte contre la brucellose.

Autrefois les agriculteurs étaient eux-mêmes chasseurs et défendaient eux-mêmes leurs cultures, il y'a aujourd'hui de moins en moins de chasseurs, notamment dans le monde paysan. C'est pourquoi un vrai travail doit être fait pour rétablir le dialogue entre ces deux mondes qui peinent à se comprendre.

Jean-Pascal BERANGER

Retour sur la ZAD :

Suite à l'abandon du projet d'aéroport (2018-2019) il y a eu une quinzaine d'installations sur la Zad toutes en bio ou en conversion:

7 porteurs de projets ont entamé un parcours 3P desquels 5 jeunes installés ont bénéficié de la DJA.

Il y a eu trois installations en élevage ovin allaitant (une spécialisé ovin, une polyculture-tranfo céréales et ovin, une en apiculture et ovin), une en élevage bovin allaitant et la mienne en élevage laitier. Une installation volailles plein air, porcs plein air et permaculture. Trois installations en maraîchage. 4 installations polyculture-transfo céréales. Une installation en PPAM*.

La plupart de ces installations bénéficient de baux environnementaux signés avec le conseil départemental ou l'État. Toutes n'ont pas eu accès à un foncier suffisant en 2019. L'année 2019 a été marquée par des conflits fonciers là où il y avait concurrence avec des agriculteurs de l'AMELAZA*.

J'ai participé au comité professionnel comme représentant des nouveaux installés: c'est une instance complètement contrôlée par la FNSEA qui sert à donner un avis pour la CDOA, en gros influencer l'administration en amont. Je m'interroge sur ma présence ainsi que sur celle de la Conf' dans ce comité: la CDOA se suffit à elle-même.

*PPAM : Plantes à Parfum Aromatiques et Médicinales

*AMELAZA : Association pour le maintien des exploitations légales sur l'ancienne zone aéroportuaire

Parmi ces nouveaux et nouvelles paysan-ne-s au moins 7 ont adhéré a une ou plusieurs Cuma.

5 fermes sont associées à des activités artisanales et forestières au sein d'une SCIC-coop.

Un projet d'héliciculture reste en suspens faute de signature de bail, c'est bien dommage car c'est un porteur de projet qui a vraiment à cœur de se réinsérer professionnellement, actuellement l'activité d'escargots n'est pas lancée même si la structure est en cours d'installation, il y a une basse-cour et du potager en vivrier. Je pense qu'il y a une vraie réflexion à mener au sein de la Conf' sur l'accès au foncier pour des personnes à priori en marge mais qui sont en capacité de produire une partie de leur alimentation et d'avoir une petite activité économique.

C'est une question qui se posera à nous de plus en plus face à la crise économique et sociale qui s'aggrave.

Voilà pour la ZAD proprement dite.

Deux GAECs avec leur siège ou des terres sur la ZAD ont vu l'installation d'un jeune en remplacement d'un associé.

Une installation hors-cadre familial en lait en conversion bio à Chanais à Grandchamp, une autre en maraîchage bio à l'Arche du Fouan à Notre-Dame et cerise sur le gâteau, quatre installations en bio (deux GAECs) en lait de brebis, transfo et polyculture avec pondeuses à la Joue à Vigneux viennent renforcer cette dynamique : échanges de coups de main, prêt de matériel, stands communs...

Une belle dynamique qui remet en cause le modèle dominant et ne va pas sans grincements de dents des "VRAIS agriculteurs".

Willem DOEDENS

Commission retraités

Comme pour les autres membres de la Confédération 44, l'année 2019 a été une année particulière, avec une grande joie - notamment pour nous tous, militants de longues dates - avec la victoire à la chambre. Une victoire rapidement contestée, ce qui nous a menés - dans le collège 1 : exploitants et assimilés - à une nouvelle élection où cette fois, la FNSEA a fait le forcing et a employé de gros moyens pour emporter l'élection. Ces deux campagnes successives ont accaparé beaucoup d'énergie, y compris au sein de la commission retraités dont les membres actifs sont toujours prêts à donner un coup de main à leur jeunes collègues.

Au cours de l'année 2019, nous n'avons donc organisé aucune réunion locale à thème, ni même une assemblée générale. Cependant, les retraités se sont retrouvés régulièrement pour des réunions de la commission où nous avons planché en particulier sur les retraites et, notamment sur la revalorisation des petites retraites. A l'automne, nous avons interpellé tous les parlementaires de notre département sur cette question en soulignant que, si la réforme des retraites venait à aboutir, les retraités futurs bénéficieraient d'une retraite minimale de 1000 € environ, mais que tous ceux qui sont déjà en retraite ne pourraient pas bénéficier de ce minimum. Et si la proposition de monter le minimum retraite des non salariés agricoles à 85 % du SMIC avait été formulée, pendant longtemps, les pouvoirs publics ont refusé son adoption. Cela a entraîné une levée de bouclier générale des syndicats, en particulier de la Confédération paysanne, qui a permis d'aboutir à l'adoption par le Parlement de cette mesure. C'est enfin l'aboutissement d'un combat que nous avons mené depuis plusieurs décennies maintenant.

Nos autres propositions restent d'actualité comme la création d'un 5ème risque intégré dans notre protection sociale obligatoire : celui de l'aide à l'autonomie.

Nous espérons pouvoir fédérer à nouveau nos troupes lors d'une prochaine AG, si la situation sanitaire le permet. Malheureusement, du fait de la pandémie, nous avons décidé en début de semaine d'annuler notre septième édition de la journée de la convivialité, prévue le 24 septembre prochain dans le Pays de Clisson. Comme tous les militants, nous espérons retrouver rapidement une sécurité sanitaire suffisante pour reprendre nos activités syndicales normales...

La Commission retraités

CESER :

1 - Organisation d'un grand débat

A la demande du Conseil Régional, nous avons émis quelques propositions sur la ruralité, la transition écologique, le logement, les mobilités, la démocratie et citoyenneté, l'organisation de l'Etat. Le Conseil Régional en tirera 15 propositions.

Thèmes abordés dans ma commission :

- Réduire la vulnérabilité des territoires aux aléas climatiques.
- Economiser et protéger les ressources en eau.
- L'équilibre des territoires en PDL, un équilibre à maintenir et à consolider.
- La fiscalité liée à l'environnement : fiscalité incitative plutôt que punitive, fléchage sur l'eau, accompagner ceux qui n'ont pas les moyens, raccourcir les circuits de financements, participation citoyenne.
- Développer la RSE* dans les entreprises
- Soutenir la vitalité économique des territoires ruraux
- Renforcer l'économie de proximité et le tourisme
- Faciliter l'accès des TPE et PME aux services publics et aux financements publics

2 - Étude « Ma région 2050 »

Promouvoir une agriculture et une alimentation de qualité :

- Maintenir un maillage agricole important (en densité et en diversité) sur le territoire en accompagnant l'installation et la transmission des exploitations et en renforçant la viabilité économique des circuits de proximité (production, transformation, vente). A cet égard, toutes les cantines scolaires du territoire devront tendre vers un objectif d'utiliser 100% de produits locaux d'ici à 2050.
- Accompagner l'adaptation des exploitations aux évolutions climatiques, en développant un programme de préservation, d'entretien et de plantation de haies, en diversifiant les productions et en étudiant les mélanges prairiaux et de nouvelles rotations de cultures.
- Améliorer la gestion des ressources en eau à des fins agricoles en conjuguant la maîtrise de l'irrigation avec des modes de stockages respectueux des ressources naturelles (y compris en optimisant les stockages existants) et en adoptant de nouvelles variétés plus résistantes à la sécheresse.
- Soutenir le développement des énergies renouvelables sur les exploitations, tant sur la production de gaz (méthanisation) que d'électricité (photovoltaïque, solaire, thermique, éolienne).
- Orienter les exploitations vers une production écologique et de qualité, en limitant l'utilisation d'intrants chimiques. Pour le CESER, cela nécessitera un

*RSE : Responsabilité Sociétale des Entreprises

travail de recherche sur les techniques alternatives et de formation (initiale et continue) pour les utiliser.

- Inciter les consommateurs (en amont) et les entreprises de l'industrie agro-alimentaire (en aval) à promouvoir des aliments de qualité et produits dans le respect de l'environnement.

3 - Étude sur l'eau

La Région Pays de la Loire étant un très mauvais élève avec seulement 11% de nappes d'eau classées en bon état (les textes européens fixent comme objectif 100% des masses d'eau en 2026), cette étude plutôt technique a permis de faire quelques propositions surtout dans sa gestion.

- Le CESER alerte sur l'importance entre les différents schémas régionaux, la compatibilité des SDAGE* ou PGRI* avec le SRADDET* (Schéma Régional de l'Aménagement, du Développement Durable et de l'Égalité des Territoires)
- Création d'un outil d'évaluation des politiques publiques de l'eau
- Réduire l'utilisation des pesticides, définir des bassins versants prioritaires pour la réduction des pesticides.
- Zéro artificialisation nette.
- Favoriser la maîtrise foncière-sanctuarisation. Objectif 100% de protection de captages, acquisitions foncières à envisager en périmètres sensibles.
- Favoriser les continuités écologiques.
- Replacer les services écosystémiques au cœur du développement du territoire.
- Supprimer les aides néfastes à la qualité des eaux.
- Prioriser l'accès à l'eau potable.

Le Conseil Régional PDL a pris la compétence « Eau ». Cela lui permet d'accéder à des financements Européens, mais ça lui donne aussi une responsabilité importante.

4- Étude « Evaluation des contrats de territoires »

Les Communautés de Communes (ou com-com) contractualisent avec la Région des « contrats de territoires » avec à la clé des financements pour leur développement. Nous avons rencontré les responsables de certaines Com-Com et des Conseils de développement là où il y en avait pour échanger sur ce qui fonctionnait et sur ce qui devait être amélioré. Il en ressort, parmi quelques constats, que celles qui ont plus de moyens donc du personnel plus qualifié, profitent davantage des financements régionaux.

*SDAGE : Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux

* PGRI : Plan de gestion des risques d'inondation

* SRADDET : Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires

5 - Étude « Aménagement de l'aéroport Nantes Atlantique »

Plusieurs scénarios sont proposés : allongement de la piste, faire une piste perpendiculaire à celle-ci ou faire une 2ème piste en V. Plus de parkings et de nouveaux bâtiments. Un nouveau plan de gêne sonore.

Consommation de l'espace agricole:

Le gouvernement annonce une ambition de zéro artificialisation des sols. Dans le même temps, le Conseil Départemental de Loire-Atlantique fixe une même ambition et a organisé hier un colloque sur le thème « ZÉRO ARTIFICIALISATION NETTE : COMMENT S'Y ENGAGER MAINTENANT ? »

Sommes-nous prêts à réexaminer notre façon d'aborder le développement économique et à passer des déclarations aux actes ?

Sur ce sujet le scénario le plus acceptable et le moins coûteux est donc celui de la conservation de la piste actuelle avec un léger allongement possible de la piste. Les parkings en silo sont bien sûr une nécessité.

Réchauffement climatique:

Alors que le constat de notre incapacité à lutter contre le réchauffement de la planète semble de plus en plus évident et que les décisions sur la transition écologique nous imposent de réduire nos GES, le fait de fixer un trafic à 15 M de passagers peut paraître provocateur.

Nous devons nous interroger sur le sens qu'il y a, à prendre l'avion pour Barcelone, Madrid ou Marrakech pour prendre un bain de soleil pendant 2 jours. Si nous n'en sommes pas capables, arrêtons de parler du changement climatique.

Aménagement du territoire:

Au CESER nous réfléchissons souvent à l'équilibre et à l'aménagement des territoires. L'aménagement d'un gros aéroport est de fait un facteur aggravant de la concentration de l'activité économique et de la population.

Ne pourrions pas nous interroger, quitte à perdre en efficacité, et étudier la faisabilité d'un consortium d'aéroports constitué de Nantes, Rennes et Angers ?

Développement économique:

A travers ce débat, on s'aperçoit qu'on a toujours tendance à penser le développement économique avec le même logiciel, basé sur la croissance des échanges internationaux. Nous aurions intérêt à relocaliser certains secteurs de notre économie dont l'agriculture.

Cependant, une réponse aux nuisances sonores doit être apportée le plus rapidement possible.

6 - Séminaire Parc de Brière

J'ai participé à 2 jours de séminaire sur l'avenir du Parc de Brière, au cours duquel un état des lieux a été dressé ainsi que la constitution de 4 scénarios. Dans le scénario « on laisse faire (réchauffement climatique) » : disparition progressive des marais salants, écosystèmes et biodiversité modifiés et perte partielle de la zone agricole.

7 - Étude " L'industrie du futur"

J'ai participé modestement à cette étude très intéressante.

En fin d'année, Lydie BERNARD a présenté un plan « Agriculture, Alimentation, Santé » où apparaissait une évolution intéressante dans le discours, à voir dans les actes.

Dominique LEBRETON

Etude méthanisation

Je voudrais d'abord remercier le rapporteur qui a su prendre en compte une partie de nos remarques.

L'élevage et les grandes cultures sont des activités agricoles de production alimentaire et l'alimentation doit rester la priorité de l'activité agricole. Nous devons veiller à ce qu'un revenu potentiel de la méthanisation ne soit pas un prétexte à baisser les prix des produits.

Aujourd'hui, certains céréaliers Français choisissent de vendre leurs céréales soit pour l'alimentation, soit pour la méthanisation en fonction du prix des céréales. Il faudra choisir un jour. Il y a un vrai danger à ce qu'il y ait une dérive vers des productions agricoles pour l'énergie plutôt que l'alimentaire car plus rentable. Pourtant, la surface agricole continue de diminuer et les conséquences du réchauffement climatique comme les sécheresses, les inondations ou l'invasion de criquets en Afrique nous oblige et nous obligeront demain à développer des solidarités alimentaires internationales. Nous ne devons plus perdre de terres agricoles destinées à l'alimentation.

Pour ces raisons, nous devrions interdire l'incorporation des cultures dédiées avec dans un premier temps la suppression des aides PAC pour ces cultures.

Nous partageons la nécessité d'avoir des unités de méthanisation territoriales qui limitent les transports. Il y a à ce sujet des incohérences dans les projets proposés aujourd'hui qui sont de plus en plus importants. Ces projets qui nous viennent du Danemark correspondent à un type d'agriculture industrielle qui est la leur, ce que n'est pas notre agriculture régionale, notre modèle agricole pourrait être fortement remis en cause. Privilégions les projets collectifs de quelques fermes qui ont une cohérence territoriale, qui peuvent également prendre en compte les déchets verts de leur collectivité. Sinon, il y aura une course à l'agrandissement avec renchérissement du prix des terres et disparition progressive de l'élevage. Ce qu'on appelle la germanisation, phénomène allemand où la méthanisation a provoqué dans certaines régions, la disparition de l'élevage, puis la monoculture du maïs, et enfin la dégradation des sols.

Produire du méthane est un métier et c'est un métier qui demande des compétences. Les résultats économiques en dépendent, d'où la nécessité de développer ces formations afin d'éviter certaines situations déficitaires, voire très déficitaires.

Une étude, à la demande du Ministère de l'agriculture, sur une évaluation économique de la méthanisation vient juste d'être mise en ligne.

Celle-ci relève de nombreux questionnements dont:

- Concernant l'accès au financement des projets : que le risque d'une prise de pouvoir des acteurs extérieurs est non négligeable pour les paysans, car ils pourraient venir dénaturer les projets. Ceux-ci pourraient devenir de simples fournisseurs de substrats. La question de leur pouvoir et de leur capacité à capter la valeur pour en assurer un revenu serait alors essentielle.

- Autre questionnement, celui de la qualité du digestat qui est sérieusement posé quand il y a des apporteurs de déchets des industries (exemple : les morceaux de plastique que l'on retrouve dans les champs après épandage).

Nous assistons aujourd'hui à une vague de projets toujours de plus en plus gros, nous n'avons pas assez de recul sur les conséquences comme celle de la teneur carbone des sols essentielle à leur fertilité. Celle de la pollution azotée des cours d'eau qui risque de s'aggraver ou celle de la transmission des fermes avec un renouvellement qui n'est plus assuré, dû en partie aux montants de reprise trop lourds et dont les méthaniseurs rendront la transmissibilité plus difficile. Nous avons besoin d'une évaluation exhaustive des différents modèles et nous regrettons qu'on n'ait pas retenu dans le rapport la proposition de mettre en place un conseil de surveillance et d'évaluation. Il en va aussi de l'acceptation sociale, à vouloir développer des modèles industriels sous prétexte d'économie d'échelle pour une meilleure rentabilité, ce qui est loin d'être prouvé, des collectifs de citoyens se mettent en place.

Nous aurions intérêt à développer une agriculture nourricière, bas carbone, sobre en énergie, et transmissible ?

Bien qu'on ait un rapport assez équilibré, au nom de la Confédération Paysanne qui n'est pas contre la méthanisation mais contre le modèle industriel qui se développe aujourd'hui, je m'abstiendrai.

Dominique LEBRETON

Représentants des différentes instances

Chambre agri : Dominique Deniaud, Jean-Christophe Richard, Marie Savoy, Albine Vaucouloux,

CDOA Structures: Yoann Francheteau, Patrice Lagré, Sylvie Thébault,

Suppléant : Raphaël Cocard

CDOA Economie : Antoine Baron, Vincent Deniaud, Fabien Le Berre

Suppléant : Hervé Gérard, Dominique Parage

CDOA Gaec : Laurent Douet - Suppléant : Jean-Christophe Bouchot

Comité Calamités : Jean François Guitton (sécheresse)

CDPENAF : Jean Pierre Hamon - Suppléant Yves Albert Jouny

SAFER : Jean Pierre Hamon - Suppléant : Raphaël Cocard

Service de remplacement : Jean-Pierre Gasnier

CEDRE : Dominique Caillon

Commission départementale de la chasse et de la faune sauvage : Jean Pascal Béranger

Commission consultative des baux ruraux : Alain Gripon - Suppléant : Dominique Parage

31 Boulevard Albert Einstein -
CS 12361 - 44323 Nantes cedex 3

Contact :

Tél. : 02 40 20 28 28

contact@confederationpaysanne44.fr